



Déclaration de l'UNSA-Education au CDEN du 24 avril 2018

Monsieur le Préfet,
Madame la Directrice Académique,
Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

L'intervention de **l'UNSA Education** portera sur 3 points : l'organisation du temps scolaire, la mobilisation fonction publique du 22 mai 2018 et la situation des mineurs non accompagnés.

Organisation du temps scolaire

Le CDEN réuni ce jour a comme unique objet l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018. Force est de constater qu'en Isère, le mouvement de bascule vers une semaine de 4 jours pour les élèves du primaire est massif avec environ 450 écoles qui rejoignent celles qui avaient déjà repris ce rythme dès la rentrée 2017. Près de 3/4 des écoles seront revenues à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine. Comment peut-on encore parler de régime dérogatoire alors que la très grande majorité aura franchi le pas ?

A l'UNSA Education, si nous respectons le choix des équipes, des parents et des communes, nous regrettons vivement qu'une véritable évaluation de la réforme des rythmes impulsée par le précédent gouvernement n'ait pas précédé toute nouvelle modification de la semaine scolaire.

Souhaitons que les bonnes pratiques soient conservées notamment en termes de liens et d'échanges entre les différents partenaires qui interviennent dans la journée de l'enfant. L'essentiel est que chacun y trouve son compte et que les élèves ne soient pas les oubliés des hésitations de nos dirigeants.

Mobilisation fonction publique du 22 mai 2018

Après avoir écouté attentivement le Président de la République et observé son silence sur la fonction publique, **l'UNSA** regrette que celui-ci n'envisage les services publics que sous l'angle d'un fardeau budgétaire alors qu'ils constituent le socle de la solidarité républicaine, réduisent significativement les inégalités sociales par les redistributions qu'ils opèrent et renforcent la cohésion sociale.

Après avoir pris le temps d'examiner l'ensemble des éléments portés à sa connaissance sur les chantiers de la réforme de la fonction publique et d'analyser toutes les déclarations des ministres chargés de l'action publique et de la fonction publique, **l'UNSA** alerte sur l'impact réel des changements majeurs qui sont envisagés pour les agents publics (restructurations, 120 000 suppressions de postes, modification des règles statutaires, modification des modalités de recrutement et de rémunération). En même temps, les protections et les garanties dont ils bénéficient aujourd'hui se verraient affaiblies (diminution du nombre et du rôle des instances de

dialogue social, amoindrissement des capacités de recours, affaiblissement de la prise en compte de la santé au travail).

Rappelant les mesures délétères déjà effectives qu'elle combat : gel du point d'indice, jour de carence, compensation partielle de la CSG, suspension de PPCR pendant un an et de l'absence d'un véritable dialogue social, l'**Unsa** appelle l'ensemble des agents publics à se mobiliser massivement, le 22 mai prochain.

La situation des mineurs non accompagnés

L'UNSA Education souhaite alerter l'ensemble des membres du CDEN sur la situation des jeunes migrants : les MNA, « mineurs non accompagnés » comme on les appelle maintenant.

Tout d'abord concernant leur affectation, l'immense majorité d'entre eux est scolarisée en lycée professionnel, où ils constituent parfois 90% des effectifs d'une classe de CAP. Si nous comprenons, selon leur situation, la nécessité pour eux, de s'inscrire dans une formation courte, nous constatons que l'institution ne prend pas suffisamment en compte le niveau scolaire de chacun de ces jeunes. Nous demandons que des équivalences leur soient accordées pour qu'ils puissent suivre une formation générale.

Le deuxième point sur lequel nous attirerons votre attention est la précarité de leur situation. Nous avons été alertés par des collègues de lycée professionnel fin mars, nous informant que ces MNA voulaient tous abandonner leur formation, non parce qu'ils ne pouvaient suivre ce cursus, mais parce qu'ils venaient de recevoir un courrier du Conseil Départemental. Ce courrier envoyé aux MNA venant d'atteindre leur majorité les informait qu'ils ne dépendaient plus de l'Aide Sociale à l'Enfance et qu'ils devaient quitter leur lieu d'accueil immédiatement.

Ces MNA, apparemment conseillés par les structures d'accompagnement, ont alors souhaité massivement reprendre une formation en apprentissage, pour obtenir un salaire minimum. Or, nous savons tous que ce n'est pas le salaire d'un apprenti qui permet de vivre de manière autonome. Nous savons tous également qu'il est déjà très difficile pour les jeunes français de trouver un patron qui signe un contrat d'apprentissage, c'est une mission quasi impossible pour ces jeunes sans référence et sans réseau.

Nous ne souhaitons pas revenir sur les décisions du Tribunal Administratif par rapport à ses situations, mais obtenir une clarification à la fois sur la politique du conseil départemental par rapport à ses jeunes, et de l'éducation nationale sur les objectifs d'une scolarisation. Nous avons noté les efforts faits par le rectorat pour l'accueil de ces jeunes, ouverture d'UPE2A, MLDS, rallonge des fonds sociaux..., mais pour quels objectifs, si au bout de quelques mois, ces jeunes se retrouvent dans la précarité et l'errance.

Nous pensons que le meilleur moyen d'intégrer ces jeunes, est qu'ils soient scolarisés en lycée. Nous demandons qu'ils soient répartis sur l'ensemble des formations CAP, BAC PRO, général et technologique, en fonction du niveau et du parcours de chacun d'eux.

Pour l'UNSA Education

***Serge Ravel
Patrick Maurey***